



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° SIRET : 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

Rue Aristide DUMONT - 26400 CREST

FFRandonnée 
Association affiliée

Tel Président : 06 26 33 18 57

Email : president@touretdetours.fr

Site web : www.touretdetours.fr

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - n° d'immatriculation : IM075100382
Assurance RCP: ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS Garantie financière : UNAT 8, rue César Franck - 75015 PARIS

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

Responsable du séjour : **Alain CHABANNE**

SEJOUR ITINERANT AU GERBIER DE JONC ET AU Mt MEZENC

Du Lundi 4 Juin au Vendredi 8 Juin 2018

COUT DU SEJOUR : 260 € / personne

DEPLACEMENT : covoiturage 200km A/R
NOMBRE DE PARTICIPANTS : minimum 8 - maximum 12
HEBERGEMENT : en gîtes, couchage dortoir

PROGRAMME : circuit en boucle au Gerbier de Jonc et au Mont Mézenc

- **Départ de Crest le Lundi 4 Juin à 9 heures.**
- **J1 : St Martial - Mont Gerbier-de-Jonc :** 11km - Dénivelé +600m/-100m
+ la cime du Gerbier de Jonc possible : 13km - Dénivelé total +750m/-250m
- **J2 : Mont Gerbier-de-Jonc - Les Estables :** 12km - Dénivelé +300m/-300m
- **J3 : Les Estables - Fay-sur-Lignon par le Mézenc :** 15km - Dénivelé +500m/-500m
- **J4 : Fay-sur-Lignon - La Rochette** 14km - Dénivelé +200m/-400m
- **J5 : La Rochette - St Martial par le Suc de Sara :** 16km - Dénivelé +600m/-900m
- **Retour sur Crest le Vendredi 8 Juin en fin d'après midi**

ALTITUDE MAXIMUM : 1753 m

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre en itinérant. Niveau moyen. L'ensemble de ce programme peut être modifié sur décision du responsable en fonction des conditions climatiques, et de la condition physique des participants.

Prévoir l'équipement habituel du randonneur : vêtements chauds, lunettes de soleil, chapeaux, vêtements de pluie.

ACCOMPAGNATEUR DES RANDONNEES : Alain CHABANNE - tel 06 31 46 62 24

INFORMATION AUX PARTICIPANTS :

Ce séjour est proposé à tout membre de l'association avec licence en cours de validité.

Il appartient aux randonneurs qui souhaitent s'inscrire à ce séjour de vérifier qu'ils sont suffisamment entraînés et bien équipés en fonction des difficultés prévues au programme ci-dessus.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 20 MARS 2018

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr : Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme - Annexes 10 & 11 : contrats optionnels d'assurances - Notice info-préalable

TOUR ET DETOURS

Le prix comprend :

- La demi-pension, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour.
- Les boissons à l'arrivée de l'étape et aux repas.
- Le café ou l'infusion le soir.
- Le pot dit «de convivialité» à la fin du séjour.
- L'accompagnement des randonnées.
- L'assurance «assistance voyageur» (incluse avec notre licence).
- Les taxes de séjour et d'immatriculation tourisme.

Ne sont pas compris :

- Les draps ne sont pas fournis dans tous les gîtes ; prévoir un «sac à viande».
- Les repas de midi tirés du sac (achats possibles sur place).
- **Le covoiturage : 20 € environ/personne.**
- Les assurances facultatives (annulation, interruption bagages).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme «compris».

INSCRIPTIONS :

Dès réception de cette notice d'information préalable :

- **Contactez Danielle MARTIN : daniellemar@gmail.com ou par téléphone 06 80 13 87 97 - 04 75 76 47 78**
- Si disponibilité, Danielle vous adressera (par la poste pour les non internautes) UN BULLETIN D'INSCRIPTION ainsi qu'un BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES OPTIONNELLES.
- Votre inscription deviendra définitive après signature et RENVOI DE CES 2 BULLETINS. Dans tous les cas, nous retournerons signé le bulletin signé (Annexe 11) de souscription aux assurances même si vous n'y souscrivez pas en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance ACCOMPAGNES d'un chèque (acompte de 100 € + assurances) à l'ordre de Tour et Détours, adressé à TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST
UN SEUL CHEQUE : ACOMPTE + SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES

PAIEMENTS : à l'ordre de TOUR ET DETOURS en précisant le séjour concerné au dos du chèque.

- **Acompte à l'inscription de 100 € + assurances optionnelles** souscrites simultanément à l'inscription (Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription)
- **Chèque du solde : 160 € à adresser avant le 10 Mai 2018**

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

- Annulation avant le 10 Mai 2018 : retenue de l'acompte (100 €)
- Annulation entre le 11 Mai 2018 et le 4 Juin 2018 : retenue de la totalité (260 €) sauf si vous trouvez un remplaçant ou si vous avez souscrit l'Assurance annulation et remplissez les conditions requises de remboursement.
- En aucun cas, les assurances optionnelles ne sont remboursées.

Fait à Crest, le 5 Mars 2018

Le Responsable du séjour : Alain CHABANNE

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site :

www.mtv.travel

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr : Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme - Annexes 10 & 11 : contrats optionnels d'assurances - Notice info-préalable